



AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

1. **COLLECTIVITE CONTRACTANTE** : VILLE de MURET - 31600
2. **POUVOIR ADJUDICATEUR** : Monsieur le MAIRE
3. **OBJET** : Levés topographiques dans le cadre de l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement (relève du fil d'eau sur 53 points) Réf. Cahier des charges joint.
4. **PROCÉDURE de PASSATION** : Procédure Adaptée Ouverte (Art 28 CMP) MAPA 2011 / 0-- T
5. **CRITÈRES** de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés :

Candidatures

- régularité de la situation juridique, fiscale et sociale, (DC1 – DC2 – NOTI 1 et NOTI2 ou équivalents)
- capacités techniques et financières – compétences & expériences professionnelles,
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité – (importance des garanties)

Offres :

- Prix (80 %)
- Valeur technique: références/ rendu des résultats (10%)
- Délais de réalisation: fin de l'opération souhaitée le 04/11/11 (10 %)

6. **FORME JURIDIQUE** du Groupement éventuel des opérateurs économiques : si Groupement, il sera solidaire.
7. **DELAI minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres
8. **Retrait du Dossier de Consultation :**

→ Service Eau et Assainissement (Hotel de Ville de MURET) :
demande écrite par Fax au 05.61.51.95.41 ou par mail (cecile.martino@mairie-muret.fr)

9. **Dépôt de la réponse :**

→ Monsieur le Maire - Service précité : HOTEL de VILLE - 27, rue Castelvieux - BP 60207 -
31605 MURET CEDEX

(Dossier à fournir : Devis Détaillé + Mémoire technique explicatif des modalités d'intervention)

1. **Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex, Tél. : 05.62.73.57.57, Télécopieur : 05.62.73.57.40. – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr.
2. **Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA**
 - référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
 - référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
 - recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
 - recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.
10. **RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES** : Service Eau et Assainissement – Mairie de Muret (Mme MARTINO Tel 05-61-51-77-05) ou Cabinet ARRAGON (Mme MASSAT: Tel 05 61 49 62.62)
11. **MODALITES de FINANCEMENT & de PAIEMENT** : Règlement par mandats administratifs en 30 jours maximum, sur Budget 2011 Section Investissement (Fonds propres)
12. **DATE LIMITE de RECEPTION des OFFRES** : Vendredi 14 octobre 2011 – 10 heures
13. **DATE d'ENVOI à la PUBLICATION** : Lundi 10 octobre 2011

Département de la Haute-Garonne



Cabinet ARRAGON
Groupe MERLIN

VILLE DE MURET



**ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR
d'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

CAHIER DES CHARGES POUR LEVE TOPOGRAPHIQUE

NOM DU REDACTEUR : MME MASSAT

DATE DE DIFFUSION : 22/09/11

1. OBJET DES PRESTATIONS

Les cotes altimétriques des fils d'eau et des tampons de regards figurant sur le plan des réseaux d'eaux usées de la commune de Muret sont peu nombreuses et souvent incohérentes, ces données ne permettent pas de réaliser une étude capacitaire du réseau. Les diamètres sont également à vérifier.

La commune lance donc une campagne topographique sur les collecteurs structurants du réseau des eaux usées.

Ce document précise les éléments à relever, nécessaires à l'étude capacitaire.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les 53 regards à lever sont disponibles auprès du Cabinet ARRAGON -

Si le tampon du regard n'est pas ouvrable, un regard proche à l'amont ou à l'aval sera levé à la place. Des regards supplémentaires pourront être levés aux ruptures de pentes ou changement de diamètres qui n'auraient pas été identifiés.

Pour ces regards, il faut relever :

- ◆ La cote tampon rattachée au NGF,
- ◆ La cote fil d'eau (ou radier) rattachée au NGF,
- ◆ Les cotes des arrivées ou départs si différentes du radier du regard (hors arrivées de branchement),
- ◆ Signaler et prendre les cotes des arrivées de canalisations de refoulement,
- ◆ Les diamètres des arrivées et départs,
- ◆ Les caractéristiques d'éventuels ouvrages particuliers tels que des déversoirs d'orage (hauteur et largeur de la lame déversante, cote amont, cote aval).

Si le regard présente une configuration particulière (ouvrage particulier, plusieurs arrivées à des cotes différentes...) un schéma sera réalisé pour situer les cotes relevées.

3. DOCUMENTS A REMETTRE

3.1. NATURE DES DOCUMENT A REMETTRE

Le levé sera reporté sur le plan du réseau ci-joint.

Les documents à remettre sont les suivants:

- ◆ Un fichier ".dwg" contenant les blocs points Autocad en 3D et l'ensemble des informations demandées,
- ◆ La liste des calques créés ainsi que la description de leur contenu,
- ◆ La liste des blocs et leur signification,
- ◆ Les schémas des regards comportant des ouvrages particuliers.

Deux tirages papier et deux CD-Rom de tous ces documents seront remis (un pour la Cabinet Arragon et un pour la commune de Muret).

Le plan sera remis au format AUTOCAD version 2000.

3.2. MISE EN FORME DES PLANS

- ◆ Les cotes reportées devront être lisibles pour une impression au 1/2000^{ème}.
- ◆ Le tronçon sur lequel chaque profil en travers de fossé ou de ruisseau s'applique sera clairement indiqué.
- ◆ La symbolique devra être représentative des éléments du terrain.
- ◆ Tous les symboles seront insérés sous forme de blocs dans le calque correspondant.
- ◆ La mise en page sera impérativement effectuée dans l'espace papier d'Autocad.
- ◆ Tout nouveau calque créé devra respecter la nomenclature : 400 nom du calque.
- ◆ Les nouveaux blocs devront être différents des blocs existants.

4. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, le géomètre pourra contacter :

Corinne MASSAT : cmassat@cabinet-arragon.fr

au

Cabinet d'ETUDES ARRAGON

58, Chemin Baluffet

31300 TOULOUSE

Téléphone : 05-61-49-62-62

Télécopie : 05-61-49-04-24